
AVIS

14 octobre 2021

**LES ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2022
DE LA REGION NORMANDIE**



Rapporteur Général du Budget :
M. GIROD Jean-Pierre
Résultat du vote :
Unanimité

Introduction

Les orientations budgétaires donnent lieu à un débat dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif. Cette étape de présentation et de mise en débat des grandes orientations générales s'opère dans un rapport de présentation décliné à travers 6 objectifs stratégiques :

- Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante ;
- Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle ;
- Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie ;
- Pour un développement équilibré et durable des territoires normands ;
- Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie ;
- Pour une administration performante au service de l'action régionale.

Ce rapport d'orientations budgétaires (ROB) constitue le premier du mandat suite au renouvellement de l'assemblée régionale en juillet 2021. Il intervient dans un contexte toujours marqué par l'impact de la crise sanitaire. Si la croissance de l'économie mondiale devrait, selon les projections du FMI, atteindre 6% en 2021 et 4,9% en 2022, les perspectives ont néanmoins été revues à la baisse pour les pays émergents et les pays en développement. L'économie française quant à elle, après avoir connu une chute d'activité de 8,2% en 2020, devrait être revenue fin 2021 à son niveau de fin 2019, en raison principalement d'une hausse de la demande intérieure et notamment de la consommation des ménages avec une croissance du PIB d'environ 6,25%.

Au niveau régional, les secteurs les plus touchés sont le tourisme, l'hébergement, la restauration et les activités de transport. Le territoire normand suit le mouvement national et le nombre de demandeurs d'emploi est revenu fin 2020 à celui d'avant crise. L'année 2020 se démarque par ailleurs par un record en matière de création d'entreprises, attestant d'une certaine résilience des acteurs économiques normands.

Les différentes mesures de soutien mises en place au niveau européen, national et local ont ainsi permis de limiter les effets de la crise.

Compte-tenu de ce contexte, l'Etat a suspendu les contraintes imposées par le contrat Cahors¹. Pour rappel, ce contrat prévoyait que la contribution des Régions à l'effort de redressement des finances publiques nationales passe non plus par une réduction annuelle des recettes mais par un objectif affiché de maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui ne devaient pas évoluer de plus de 1,2% par an, et de l'endettement.

Dans ce cadre, le rapport d'orientations budgétaires est destiné à fixer le cadre de la stratégie financière de ce nouveau mandat, dont les objectifs seront de :

- Dégager une épargne brute se situant en moyenne à 246M€ en base BP ;
- Consacrer des dépenses d'investissement de 600M€ en moyenne annuelle ;
- Maintenir une capacité de désendettement inférieure ou égale à 6 ans maximum à l'horizon 2028.

Les principales ressources financières de la Région

Les Régions, qui jouent un rôle clé dans la relance économique aux côtés de l'Etat, ont été plus touchées par la crise sanitaire que les communes, groupements et Départements, sans pour autant bénéficier des mesures de soutien spécifiques comme les autres strates de collectivité en 2020.

La future loi de programmation des finances publiques prévoit une stabilisation de l'enveloppe des dotations. Or, si le montant de la DGF prévue pour 2022 devrait être stable à périmètre constant, celui-ci

¹ Article 12 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19

se fera au détriment des Régions puisque les variables d'ajustement que sont la DC RTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) et la DTCE (dotation de compensation pour transfert de compensations d'exonération de fiscalité directe locale) vont baisser de 25M€ chacune. Mais la baisse annoncée de 177M€ des dotations pour les Régions, dans le projet de loi de finances 2022 de l'Etat, est à reconsidérer. En effet, le 30 septembre dernier, à la clôture du 10^{ème} congrès de Régions de France, le Premier ministre a assuré que les 127M€ de gestion seraient finalement assumés par l'Etat. La baisse des dotations pour les Régions serait ainsi ramenée à 50M€. Nous notons cependant que, sur le budget 2021, les recettes de TVA ont augmenté de 10M€ pour la seule Normandie.

Les recettes prévisionnelles en 2022

Les prévisions de recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement devraient s'élever à 1.488M€ et se répartir de la façon suivante :

- *Une fiscalité directe (151M€) en légère augmentation de 1M€ par rapport au Budget 2021 (+4%)*

Les recettes de fiscalité directe, qui ne représentent plus que 10,7% des recettes de fonctionnement, sont désormais uniquement composées des produits perçus au titre du fonds de péréquation des ressources régionales, de l'IFER et du FNGIR.

- *Une fiscalité indirecte (1 011M€) en hausse de 40M€ (dont 37M€ de TVA) par rapport au Budget 2021 (+4%)*

De façon corollaire, les recettes de fiscalité indirecte représentent désormais 68% des recettes de fonctionnement et comprennent la TVA (629,8M€ dont 221M€ en substitution de la DGF et 409M€ en substitution de la CVAE), la TICPE (224,2M€), le produit des certificats d'immatriculation (97M€), les ressources pour la formation professionnelle (54M€) et la dotation de la compensation de la taxe d'apprentissage (6,05M€).

L'autonomie fiscale de la Région se résume donc au produit des taxes sur les certificats d'immatriculation (soit uniquement 6,5% des recettes de fonctionnement).

- *Les dotations et participations (166M€) en hausse de 8M€ par rapport au Budget 2021 (+5%)*

Le montant des dotations et compensations de l'Etat, intégré comme variable d'ajustement depuis la loi de finances 2017, devrait s'élever à 114M€ en 2022, soit une baisse de 2,3M€ en raison de la fin de la dotation qui compensait le reste à verser pour les employeurs d'apprentis.

Les recettes européennes sont estimées à 52M€, soit une augmentation de 11 M€ par rapport aux OB 2021. Elle comprennent les recettes relatives aux programmes opérationnels des deux ex-Régions, les premières recettes du PO 2021-2027 et des préfinancements du FSE ainsi que les montants au titre du programme REACT-EU.

- *Divers*

Les produits du domaine, participations et autres produits de gestion courantes² s'élèvent à 156M€, en hausse de 26M€ par rapport au Budget 2021 (+20%) (dont les recettes issues du Pacte Régional d'investissement dans les compétences pour 97M€, celles perçues au titre de la compétence transport à hauteur de 35M€, celles issues de la participation des familles à la restauration et l'hébergement pour 9,8M€ et celles issues du Ségur de la Santé pour 8,3M€). Les reprises sur provisions et dépenses exceptionnelles se montent quant à elles à 3M€.

² Recettes perçues au titre de la compétence transport, participations des familles à la restauration et l'hébergement, recettes issues des conventions avec les partenaires de la Région.

Avec le remplacement de la part de CVAE des Régions par une fraction supplémentaire de TVA, les Régions sont davantage dépendantes de recettes nationales avec un taux d'évolution identique pour chaque Région. Néanmoins, la fraction supplémentaire de TVA est une recette évolutive en période de forte croissance.

Le CESER est attentif à la réforme actuellement en cours de la péréquation des ressources régionales qui risque d'être défavorable pour la Région Normandie. En effet, la dynamique du panier de ressources de la Région Normandie depuis la réforme de la fiscalité locale était la plus faible de toutes les Régions, permettant à la celle-ci d'être fortement bénéficiaire du fonds de péréquation.

Les prévisions de recettes d'investissement

La Région anticipe pour l'année 2022 des recettes d'investissement d'un montant de 265M€, en diminution par rapport à 2021 de 2M€ (-0,7%). Ces recettes se répartissent principalement de la façon suivante :

- 33M€ de dotations DRES et 25M€ de FCTVA, idem 2021
- 11,1M€ de subvention de l'Etat pour l'investissement dans les CFA, idem 2021
- 34M€ de TICPE Grenelle, soit 2M€ de moins qu'en 2021
- 101M€ au titre des recettes européennes, soit 62,7M€ de plus qu'en 2021
- 15,3M€ de recettes de la Région Grand Est pour l'achat de 16 TER2Nng
- 37M€ de prêts et avances (ARE), soit 6 M€ de plus qu'en 2021
- 5M€ au titre des Dépenses Régionales d'Investissement (DRI)
- 2,7M€ autres subventions des partenaires

Le recours à l'emprunt

Compte tenu des ressources³ dont elle dispose et de son objectif de consacrer un volume d'investissement en moyenne annuelle de 600M€⁴, la Région devra mobiliser en 2022 jusqu'à 263M€ de nouveaux emprunts.

Dans ce contexte, le **budget 2022** devrait s'élever à **2.016M€** en opérations réelles, soit une hausse de 81M€ (+ 4,2%) par rapport à 2021, les ressources financières de la Région reposant désormais principalement sur la fiscalité indirecte.

La prospective financière sur la période 2022-2028

La prospective financière menée par la Région dans le ROB a été actualisée sur la période 2022-2028 pour tenir compte des dernières évolutions du projet de Loi de Finance. De fortes incertitudes pèsent néanmoins sur cette prospective, en raison notamment :

- De la nature du nouveau panier de recettes de la Région, une faible variation du taux d'évolution de la TVA pouvant se traduire par d'importantes variations du montant de recettes perçues. A cela s'ajoute la réforme de la péréquation des ressources régionales est en cours de négociation entre les Régions.
- De la mise en œuvre des différents plans de relance nationaux et européens.

Entre 2022 et 2028, les recettes de fonctionnement diminueraient en moyenne de 0,16% par an, en raison essentiellement de la fin du PRIC en 2023 dont les recettes vont s'éteindre l'année suivante, de la fin des paiements du PO 2014-2020 et de REACT-EU et des premiers appels de fonds du PO 2021-2027, mouvements compensés partiellement par le dynamisme de la TVA sur cette même période. Les recettes

³ Financement disponible + résultat des exercices précédents

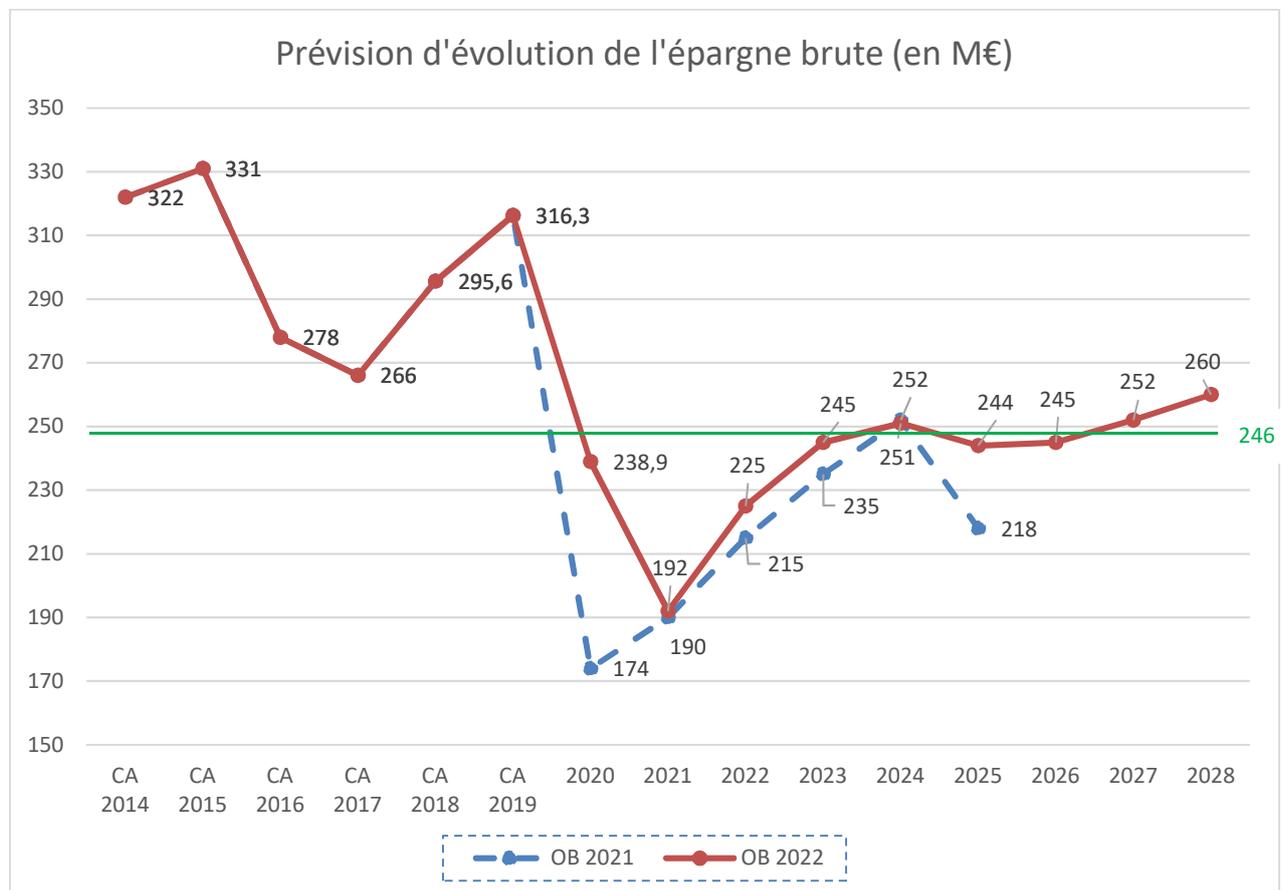
⁴ Objectif quasi-identique à celui de 2021

d'investissement subiraient, quant à elles, une variation de -3,78% annuellement, compte tenu de la fin des paiements de la programmation des fonds européens 2014-2020 et du plan de relance REACT-EU en 2024 et du dernier versement de la Région Grand Est pour l'achat des TER2Nng en 2025.

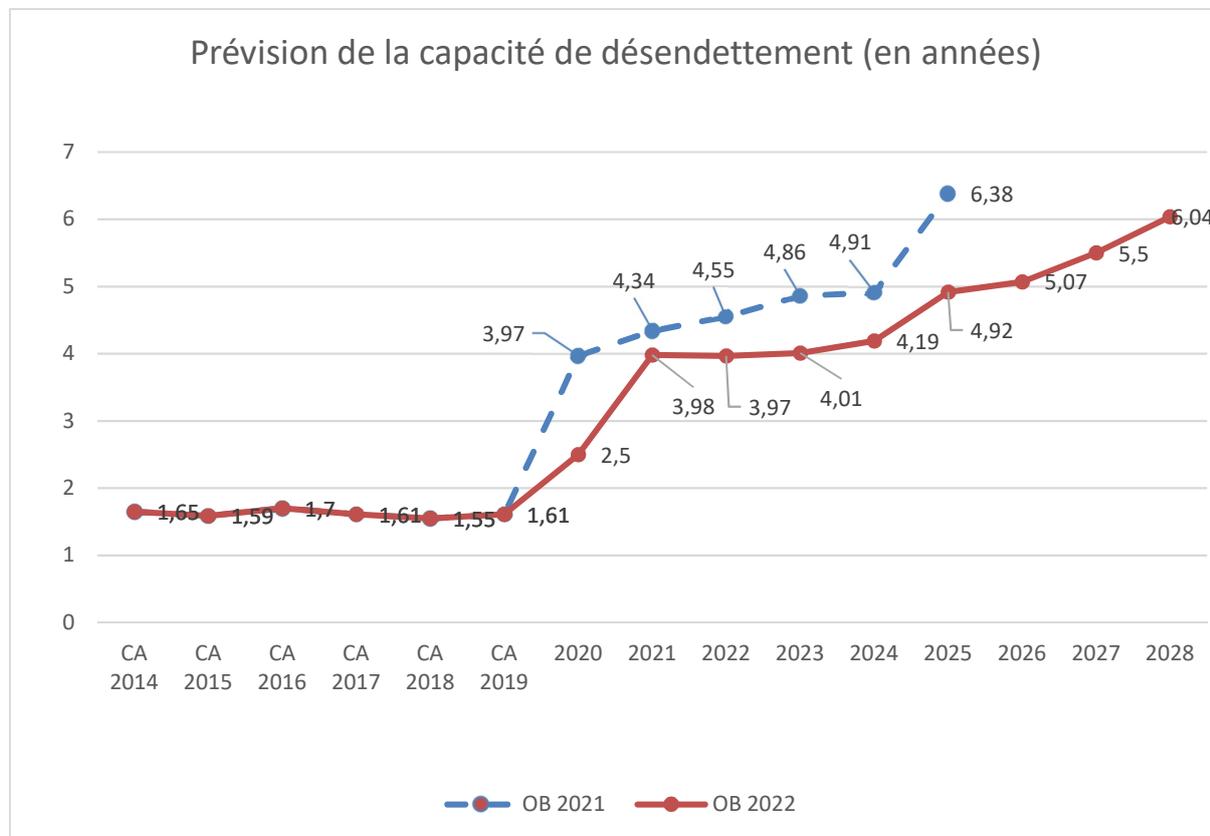
En se fixant comme objectif financier le maintien d'une épargne brute égale en moyenne à 246M€, il est prévu une diminution tendancielle des dépenses de fonctionnement (-0,65% par an) et une baisse des dépenses d'investissement (-0,99% en moyenne annuelle).

L'épargne brute permet d'apprécier la santé financière de la collectivité. Elle constitue la ressource interne dont la Région dispose pour financer ses investissements et/ou rembourser la dette existante.

Compte tenu de l'impact de la crise sanitaire et économique sur les finances de la Région, la collectivité ne sera pas en mesure de respecter en 2021 l'objectif qu'elle s'était fixée de maintien d'une épargne brute au moins égale à 200M€. Néanmoins, la trajectoire de la prospective financière 2022-2028 anticipe une remontée des montants d'épargne brute qui passeront dès 2023 au-dessus de la nouvelle limite fixée pour mandature 2021-2028 (246M€).



En conséquence la capacité de désendettement de la collectivité, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne, va poursuivre sa dégradation et atteindre en 2028 le seuil de 6 ans fixé par la collectivité.



Les observations du CESER sur les politiques publiques

Objectif stratégique n°1 - Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante

- Mission n°1 – Soutenir les capacités d'investissement et de développement des entreprises par des outils innovants

En ce qui concerne l'aide aux entreprises, le CESER souligne les efforts faits par la Région Normandie pour soutenir l'activité économique via le déploiement d'un nombre important de dispositifs, ce qui permet de couvrir une grande diversité de situations.

Le CESER suivra avec attention la stratégie annoncée par Normandie Participations de « fonds de fonds », mais se questionne toutefois sur la lisibilité du dispositif, d'autant que certains fonds ne sont pas uniquement constitués de deniers publics. Il demande à la Région Normandie de se voir communiquer une maquette des différents fonds afin de pouvoir donner un avis plus éclairé. En effet, connaître la répartition des participations par secteurs et par but poursuivi (lancement d'activité, investissement...) permettrait de produire une analyse plus fine des sommes engagées.

- Mission n°2 – Accompagner les filières, projets et acteurs du développement économique y compris à l'international

Le contexte actuel de sortie de crise a causé le report de nombreux dossiers, particulièrement sur l'international. Le CESER considère dès lors qu'il est judicieux que le dispositif ARME perdure, à l'heure où la période de suspension des paiements arrive à son terme, et que la période de remboursement des aides s'ouvre. Il restera attentif au résultat de l'évaluation lancée par la Région au sujet du dispositif pour le lancement d'une nouvelle phase triennale.

Le CESER note que le dispositif « Ici je monte ma boîte » pose question quant à son évolution. En effet, le passage d'un modèle de marché à un dispositif de chèques sur le modèle des « chèques éco-énergie », s'il peut permettre une meilleure diffusion de l'image du financeur Région, fait s'interroger quant à l'hypothèse d'un dessaisissement de certains acteurs.

Concernant l'Economie Sociale et Solidaire, le CESER note avec satisfaction la reconnaissance de son rôle dans l'économie normande. Toutefois, il s'interroge quant à la part dédiée au Rollon dans le budget de l'ESS. Une monnaie locale est un outil polyvalent, mais qui doit être mis en place en concertation avec l'ensemble des acteurs d'un territoire pour pouvoir gagner en efficacité. Ainsi, le CESER considère que le développement du Rollon ne passera pas sans structuration d'un véritable écosystème coconstruit par l'ensemble des acteurs. Également, le CESER réitère ses remarques déjà formulées dans de précédents avis sur le manque de connaissance de cet outil par les normands.

- Mission n°3 - Accompagner la recherche et l'innovation, levier de développement économique

Le CESER note avec satisfaction que la Région Normandie est en tête des collectivités, au niveau national, avec les Pays de la Loire, pour les montants investis dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en 2020 et 2021. Néanmoins, il souligne ses inquiétudes quant au retard pris dans la signature du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 et s'interroge sur la possibilité de dissocier les crédits fléchés sur des projets recherche, qui font l'objet d'un consensus entre l'Etat et la Région, et ceux qui seront consacrés aux investissements immobiliers, lesquels sont la raison du retard de la signature du CPER. Cette situation risque de prendre en otage les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui ne pourraient pas bénéficier d'investissements, ceux-ci risquant alors d'être non pas retardés mais perdus. L'impact d'une telle situation serait très délétère pour les projets de tous les établissements.

- Mission n°4 – Oser une agriculture, une pêche, une aquaculture performante et valoriser les productions normandes

Le CESER réitère les observations faites durant les orientations budgétaires précédentes, en se satisfaisant encore une fois des projets à venir. Il suivra avec attention le bon déroulement des différents projets, notamment le développement du Haras du Pin, répondant à de multiples enjeux, qu'ils soient sportifs, économiques ou touristiques.

Le CESER note qu'il conviendra de suivre avec attention la situation des pêcheurs normands, notamment dans le contexte du Brexit, et particulièrement sur la question des îles anglo-normandes.

- Mission n°5 – Faire de la Normandie la région de toutes les énergies

Le CESER s’interroge quant à la place du solaire photovoltaïque dans le mix énergétique normand. En effet, cette source d’énergie ne dispose pas d’un plan spécifique, à l’image du plan hydrogène ou du plan méthanisation. Le CESER souligne qu’il s’agit d’une énergie ne rencontrant que peu d’opposition et pouvant être développé sur des surfaces telles que les parkings, les toitures ainsi que certaines friches industrielles. Également, si des dispositifs régionaux existent, le CESER note un déficit de communication sur ces outils, pouvant nuire à leur potentiel.

Enfin, s’agissant du solaire photovoltaïque, le CESER réitère ses remarques formulées dans de précédents avis sur la nécessaire construction d’une filière normande de panneaux, et d’une nécessaire interrogation quant à la provenance des panneaux amenés en Normandie.

Objectif stratégique n° 2 - Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle

Les axes stratégiques de cet objectif reposent sur des actions et investissements conséquents. La politique envers les lycées se compose d’investissements, par la rénovation et la modernisation des locaux des établissements scolaires publics et privés (#lycée du futur), d’achats d’équipement pédagogique, de la mise en place d’un nouvel Espace numérique de travail « Educ de Normandie », de la poursuite du « plan lycée 100% numérique » et du déploiement du dispositif « Pack numérique lycéen ». La stratégie d’information sur les formations et les métiers pour les plus jeunes et pour les adultes se poursuit par le soutien à l’agence régionale de l’orientation et des métiers. Quant au soutien à l’apprentissage, dorénavant la politique se décline au travers des partenariats signés avec les CFA et les opérateurs de compétence et à travers des actions d’accompagnement à l’innovation portées par le label « CFA Innovant Normand ». La politique de l’enseignement supérieur se traduit par le déploiement du « Plan Campus régional ». Le nouveau dispositif « Jeunes diplômés » se poursuit. En ce qui concerne les formations des demandeurs d’emploi, l’investissement est renforcé, dans le Pacte régional d’investissement, envers les compétences, avec le financement additionnel de l’Etat de 337 M€ sur 4 ans pour les publics les plus fragiles, et au bénéfice de formations qualifiantes dans les secteurs économiques en recherche de compétences.

Dans le cadre du « Ségur de la santé », le nombre de places de formations dans le secteur des formations sanitaires et sociales augmente et se traduit par un soutien renforcé aux instituts de formation et aux étudiants.

- Mission n°1 - Améliorer les conditions de vie et de réussite dans les lycées et bâtir le lycée du futur

Le CESER se réjouit du maintien du montant alloué au fonds social régional à 300 k€ en 2022, et de la volonté de la simplification administrative pour un accès facilité à ce dispositif pour les familles en difficultés financières.

Concernant le Campus Lycée international Innovant et Numérique à Bourg-Achard, le CESER se félicite de la prise en compte de son observation concernant la nécessité d’y adjoindre un équipement sportif. Il a été précisé par les services de la Région qu’un partenariat allait être mis en place avec la communauté de communes Roumois-Seine, en vue de la construction d’infrastructures sportives nouvelles. Le CESER restera attentif, notamment vis-à-vis du montage financier.

En ce qui concerne l’équipement des lycées, le CESER souligne l’ambition et la volonté de la Région d’accélérer la modernisation des plateaux techniques en multipliant l’enveloppe budgétaire par 2, grâce aux fonds européens REACT EU de 15 M€. Il est prévu la modernisation de 100 plateaux techniques dans les lycées avant fin 2023. Le CESER se félicite du recrutement de deux personnes spécialement affectées à ce projet, pris en charge dans l’enveloppe européenne. Il espère que cela suffira, vu le nombre de

réalisations à suivre dans ce délai très contraint. En effet, le CESER est attentif, non seulement à l'affectation des crédits, mais aussi à la qualité des projets menés.

- Mission n°2 - Réussir la relation orientation – formation -emploi

Le CESER se félicite de la création, en 2022, d'une cellule technique prospective « emploi-formation » rattachée au CREFOP, qui non seulement confortera le rôle d'observatoire des compétences du CARIF-OREF, mais améliorera également le fonctionnement quadripartite. Ainsi, le travail de co-construction entre les acteurs sera plus efficient que précédemment. Par ailleurs, cet outil d'observation régionale et en infra-territoire permettra d'identifier très tôt les besoins des entreprises afin d'être réactif dans la mise en place des formations nécessaires, notamment sur les métiers en tension.

- Mission n°4 - Renforcer l'enseignement supérieur

La création de nouveaux établissements d'enseignement supérieur répond à la volonté de la Région de placer l'ESRI au cœur de l'action de la collectivité. A ce sujet, le CESER fait part de ses inquiétudes quant aux freins éventuels émis par certains acteurs locaux sur des projets tels que le campus du Madrillet. Le CESER sera attentif à l'évolution des projets.

Le CESER a déjà souligné que la région Normandie est une des 4 régions françaises à ne pas disposer de faculté dentaire, les étudiants devant se répartir dans les différentes UFR d'odontologie françaises après leur première année. De ce fait, il souligne positivement le fait d'avoir augmenté le nombre d'étudiants qui pourront être accueillis dans les universités partenaires (Lille, Reims, Rennes, Paris) avant de pouvoir rejoindre la Normandie pour réaliser leur formation pratique en cinquième et sixième années, dans des établissements de santé dotés également qui devront être dotés d'un plus grand nombre de fauteuils. Les bourses octroyées par la Région pour favoriser cette mobilité sont à souligner. Néanmoins, la nécessité d'offrir aux étudiants normands un cursus complet de formation sur le territoire reste une nécessité, pour pallier le manque criant de chirurgiens-dentistes sur le territoire. Le CESER sera attentif au développement de ce projet global.

Dans son rapport sur « l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche en Normandie », le CESER avait souligné l'importance de réaliser une cartographie complète de l'offre de formation de l'enseignement supérieur normand. Il souligne positivement le rôle confié à l'Agence régionale des métiers et de l'orientation en ce domaine.

- Mission n°5 - Adapter les formations professionnelles au service de l'emploi et des territoires

Le CESER se félicite de l'essor pris par le dispositif « Qualif individuel », qui permet d'adapter un parcours de formation au plus près des besoins des demandeurs d'emploi, par des offres sur mesure non présentes dans l'offre structurelle.

S'agissant des élèves en formation d'infirmier, d'aide-soignant et d'accompagnant éducatif et social, le CESER souhaiterait mieux connaître les voies d'orientation choisies, une fois leur parcours d'études terminé ; il suggère qu'un suivi de cohortes soit effectué et qu'il soit associé à quelques travaux de cartographie.

Par ailleurs, le CESER a déjà eu l'occasion de dire que l'augmentation du nombre de places de formation était une excellente chose mais qu'elle ne faisait pas tout. En effet, les efforts corollaires à déployer en vue d'une plus grande attractivité des métiers de santé demeurent une priorité.

- Mission n°6 – Accompagner la jeunesse et favoriser son épanouissement

Le CESER constate que la 4^{ème} édition du « Forum mondial Normandie pour la paix », qui vient de s'achever, a rassemblé un grand nombre de jeunes, très majoritairement des lycéens. Il est suggéré d'engager une réflexion sur les moyens d'étendre et d'enrichir la cible des participants, en attirant des jeunes autres que lycéens.

Dans ce même cadre, un mouvement tel que « Youth for Climate » aurait intérêt à être plus grandement associé à cet événement, tant les questions climatiques pèsent de manière croissante sur les risques de conflits. Plus généralement, le CESER recommande que la Région s'empare de la question de « l'éco-anxiété » extrêmement vive chez les jeunes, dont l'envergure stupéfiante a été révélée suite à des travaux de recherche tout récemment publiés dans *The Lancet*.

Objectif stratégique n°3 : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie

La situation des transports régionaux, comme des transports collectifs dans leur ensemble, a été fortement fragilisée par l'impact des confinements et le développement du télétravail, avec une baisse sensible des recettes tarifaires. Différents projets conduits par la Région (en matière de distribution, de tarification ou d'information aux voyageurs) se sont également trouvés retardés dans le contexte de crise sanitaire.

Le rapport d'orientations budgétaires souligne à cet égard que la reconquête de la clientèle sera un enjeu majeur pour l'avenir du transport ferroviaire régional, alors même que des perturbations importantes sur le réseau sont à prévoir avec les travaux programmés (notamment EOLE, travaux de prolongement du RER E vers l'ouest). A ce sujet, le CESER observe que la Région poursuivra ses actions en matière de rénovation et d'entretien du matériel roulant. Le rapport indique également que la Région a prévu de lancer un marché pour mesurer la qualité de service (respect de l'offre, confort et sécurité), et mènera en 2022 une réflexion afin d'« assurer une vente humanisée et faire des gares des lieux de vie ». Or, face aux fermetures de guichets intervenues au cours des dernières années et à la réduction des horaires d'ouverture des gares souvent observée, le CESER tient à rappeler l'importance des moyens humains et de la présence humaine au sein des gares et des trains, ainsi que la présence de services en gares, qui peuvent contribuer à leur attractivité.

En matière d'infrastructures ferroviaires, le contexte actuel est caractérisé par l'incertitude, dans l'attente du futur CPER. La réalisation de la LNPN demeure notamment tributaire d'arbitrages nationaux en termes de financements des infrastructures ferroviaires structurantes. Toutefois, le CESER souligne favorablement le fait que la Normandie se soit déjà engagée pour que la part du financement des collectivités soit entièrement assumée par les collectivités normandes pour réaliser le saut-de-mouton (afin de financer la part sur laquelle l'Ile-de-France ne s'est pas engagée). La réalisation de ce saut-de-mouton doit constituer en effet une première étape indispensable à une amélioration structurelle du trafic vers l'Ile-de-France grâce au décroisement des voies franciliennes et normandes, avant la réalisation de la première phase de la LNPN. Néanmoins, le CESER rappelle que le financement de la future section Paris-Mantes devra intégrer une participation de la Région Ile-de-France, cette dernière bénéficiant grandement des avantages procurés par ces aménagements

Le CESER observe favorablement la réouverture de plusieurs lignes, actuellement à l'étude (telles que Motteville – Saint Valéry en Caux ou Glos Monfort – Honfleur), qu'il avait déjà appelée de ses vœux, tout comme le protocole d'accord Etat/Région sur les lignes de desserte fine du territoire, qui permettra de financer des travaux de régénération sur les lignes Paris-Granville, Rouen-Caen et Lisieux-Deauville.

Par ailleurs, si la Région est déjà engagée dans un programme de mise en accessibilité des gares, le CESER souligne que l'accessibilité des différents publics au sens large (personnes à mobilité réduite, personnes âgées, personnes avec enfant en bas-âge...), est un sujet d'importance pour favoriser et permettre l'accès du plus grand nombre au transport ferroviaire.

Enfin, le CESER rappelle l'importance de la décarbonation des transports régionaux (trains et cars) qui devra être engagée à brève échéance, et au sujet de laquelle la Région s'est déjà engagée dans des expérimentations (recours aux agrocarburants à partir de colza sur la ligne Paris-Granville pendant trois mois en 2021 ; changement de motorisation (rétrofit) d'un car diesel en car hydrogène sur la ligne Rouen-Evreux à venir en 2022...). Cette décarbonation peut prendre différentes voies : l'électrification des lignes, le recours à des trains électriques ou hydrogène, le développement de cars électriques, hydrogène ou encore alimentés au bio-GNV, soit autant de pistes qu'il conviendra d'explorer dans les années à venir. Ces perspectives devront être complémentaires du report modal vers les transports collectifs et vers les modes actifs et partagés.

En termes d'intermodalité, le CESER a déjà souligné à plusieurs reprises l'intérêt du développement des réseaux express métropolitains autour des grandes agglomérations, et souligne positivement la volonté régionale de voir le train concurrencer la voiture individuelle dans ces espaces urbains, à la fois pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des émissions de CO₂.

Par ailleurs, le CESER observe favorablement la volonté régionale de soutenir le déploiement d'itinéraires cyclables sécurisés, et progressivement continus, dans la perspective d'atteindre l'objectif national d'une part modale du vélo de 9 % dans les déplacements du quotidien en 2024. De ce point de vue, outre les aménagements cyclables, la possibilité d'emport dans les transports en commun et le stationnement sécurisé sont nécessaires pour permettre une réelle intermodalité vélo/transports en commun. Si l'emport de vélos à bord des trains et cars demeura relativement limité, dans la mesure où le transport des passagers est prioritaire, le CESER considère qu'il serait utile de développer cette possibilité à bord des cars régionaux. En outre, comme le rapport le mentionne, au-delà de la capacité d'emport des vélos qu'il conviendra d'accroître, la sécurisation du stationnement aux abords des gares et des pôles d'échanges multimodaux est indispensable pour favoriser la pratique et permettre l'intermodalité.

La Région va poursuivre son soutien aux ports de Rouen et du Havre (notamment pour la réalisation de la chatière, pour permettre aux bateaux fluviaux d'accéder à Port 2000), ainsi qu'aux Ports de Normandie (Cherbourg, Caen-Ouistreham, Dieppe). Au sujet de la chatière, si le projet est de nature à réduire les émissions de GES et favoriser le transport fluvial de marchandises, il soulève cependant des interrogations en termes d'impact sur la biodiversité.

Enfin, au sujet des aéroports de Normandie, alors qu'une consultation pour mettre en place une DSP (délégation de service public) commune aux quatre plateformes, retardée avec la crise sanitaire, sera

relancée, le CESER s'interroge sur la recherche d'équilibre et d'éventuelles spécialisations entre les quatre sites existants (Caen, Deauville, Le Havre et Rouen).

Objectif stratégique n°4 - Pour un développement équilibré et durable des territoires normands

- Missions n°1 – Aménager et assurer la compétitivité des territoires normands, n°2 – Offrir un cadre de vie et un environnement de qualité, n°3 – Garantir l'accès au numérique pour tous et en favoriser les usages

En matière d'aménagement du territoire, les contrats de territoire établis sur la période 2017-2021 seront prolongés jusqu'à fin 2022. Une nouvelle politique contractuelle verra le jour à partir de 2023, et devra notamment « concilier les besoins des territoires avec les objectifs du Sradet et l'urgence écologique et énergétique ». A cet égard, cette nouvelle génération de contrats sera l'occasion d'une pleine prise en compte des enjeux climatiques, notamment via l'introduction de l'écoconditionnalité des financements au sein du dispositif qui pourrait y être intégrée, comme le CESER l'a déjà suggéré.

Le renouvellement du partenariat entre la Région et l'EPFN, annoncé pour 2022, en matière de requalification des friches, est accueilli très favorablement par le CESER, compte tenu de la dynamique favorable générée par la précédente convention et de l'importance de cet enjeu pour limiter la consommation foncière.

Le CESER souligne très positivement la diffusion en cours des travaux du Giec normand, et la sensibilisation des acteurs régionaux aux enjeux climatiques et aux impacts du changement climatique. Il suivra avec grand intérêt le plan d'actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation aux impacts du changement climatique prévu pour la mi-2022, qui devra donner aux enjeux climatiques une dimension véritablement transversale au sein de l'ensemble des politiques conduites par la Région.

Enfin, le développement durable et la prise en compte des travaux du Giec normand doivent faire l'objet d'une déclinaison, notamment en matière d'action interne dans une démarche de responsabilité sociétale des organisations, et vers l'extérieur, en matière d'accompagnement à la transition écologique (via la SNATE – Stratégie normande d'accompagnement à la transition écologique, récemment adoptée).

En termes d'environnement, de biodiversité et de climat, le CESER rappelle par ailleurs l'importance de la préservation de l'élevage (herbager) et des prairies, qu'il convient de concilier avec la réduction des émissions de GES du secteur agricole.

Le CESER souligne en outre l'importance de la Stratégie régionale pour la biodiversité, en cours d'élaboration, et des actions opérationnelles qui doivent en découler. Le plan en faveur des haies, qui sera mis en œuvre, doit ainsi contribuer à la préservation et la restauration de la biodiversité (reconstitution de corridors écologiques, frein à l'érosion des sols...) et à la gestion durable de la ressource bocagère en matière de bois-énergie.

- Mission n°4 – Favoriser l'accès à la santé sur tous les territoires

Au vu de l'annonce faite par la Région de faire de la santé un de ses grands chantiers prioritaires, le CESER s'étonne de la présentation particulièrement restreinte qui en est faite dans le texte d'orientations budgétaires. Il espère que ce chapitre sera largement plus développé dans le Budget primitif.

En juillet dernier, suite à la communication qui a été faite sur la répartition des crédits dispensés dans le cadre plan de relance de l'investissement dans le système de santé (Ségur de la santé), le CESER a adressé un courrier à la direction de l'Agence régionale de santé pour lui faire part de sa déception quant à l'enveloppe allouée à notre région dont les indicateurs de santé sont défavorables et où les besoins sont particulièrement importants et urgents. Ce courrier qui demandait des éclaircissements sur les choix de répartition opérés, est à ce jour resté sans réponse.

Dans ce contexte, le CESER salue d'autant plus la volonté de la Région de mobiliser des moyens significatifs pour les infrastructures de santé, au cours de ce nouveau mandat. La lisibilité des moyens octroyés en faveur de ce secteur étant rendue particulièrement difficile en raison de la fragmentation de la maquette budgétaire et de la diversité des services qui en ont partiellement la charge, un tableau récapitulatif des différents montants affectés par catégorie de dépenses est sollicité. De même, une communication sur un suivi spécifique des dépenses est attendue.

Enfin, le CESER demande que lui soit transmise l'évaluation tout récemment rendue sur les Pôles de santé libéraux ambulatoires (PSLA).

Objectif stratégique n°5 - Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie

- Mission n°1 – Faire de la Normandie une destination touristique d'excellence

Le CESER s'interroge quant au fonctionnement de Normandie Attractivité. En effet, son budget est important, mais son fonctionnement et son évolution souffrent d'un manque de lisibilité. Le dispositif a été lancé au début du mandat précédent, et il convient d'en tirer un bilan.

- Mission n°2 - Accompagner et valoriser la culture et le patrimoine normand

Le CESER approuve le versement complémentaire de 50 000 euros en direction de l'IMEC, « vaisseau » culturel et patrimonial de très haute qualité, reconnu au niveau international, mais dont le sous-financement ne lui permet pas de déployer pleinement ses objectifs et son potentiel. Il espère que cette dotation complémentaire n'est pas exceptionnelle et qu'elle sera désormais intégrée à la subvention annuelle de fonctionnement que la Région accorde à l'institut.

Le CESER réitère ses regrets quant à l'impossibilité d'une mise en œuvre du schéma régional d'enseignements artistiques à compter de cette rentrée 2021/22, faute de ne pouvoir faire aboutir les négociations engagées avec l'Etat.

Le CESER attire l'attention de la Région sur la nécessité de prendre en compte le tourisme social et solidaire dans la définition de son plan Tourisme, comme il a pu le préconiser dans son rapport de prospective sur le tourisme en Normandie en 2040. En effet, la question du tourisme doit intégrer l'ensemble des Normands en impliquant également les plus modestes. Le CESER alerte la Région sur la nécessité de s'emparer de tous les sujets du tourisme, et de construire avec tous les acteurs un schéma régional du tourisme en incluant l'ensemble des Normands et notamment ceux disposant de peu de moyens.

- Mission n°3 - Favoriser la pratique sportive et encourager la performance

Dans le cadre du futur pôle santé prévu au Centre sportif de Normandie, le CESER préconise qu'un axe de prévention contre le dopage soit mis en œuvre. L'organisation d'actions de prévention anti-dopage seraient également judicieuses dans le cadre des Gymnasiades qui se tiendront en Normandie au printemps 2022.

- Mission n°4 - Renforcer l'attractivité et l'ouverture européenne et internationale de la Normandie

Le CESER prend note de la bonne fréquentation de la manifestation « Normandie Pour la Paix », notamment par un public de scolaires, mais souligne la nécessité de s'ouvrir davantage aux étudiants.

L'ouverture à de nouvelles coopérations telles que le Vietnam à l'image de la collaboration entre un des hôpitaux d'Hanoï et le centre François Baclesse ou entre des établissements d'enseignement supérieur vietnamiens et français est à rechercher, voire à intensifier. La coopération économique pouvant déboucher ou amplifier une coopération en termes d'enseignement supérieur et de recherche.

Les observations du CESER sur l'état d'avancement des contractualisations auxquelles participe la Région

L'année 2022 sera particulièrement sensible pour la Région Normandie, car elle devra gérer conjointement :

- la clôture des programmes européens 2014-2020, abondés par REACT-EU, le plan de relance européen 2021-2023 consécutif à la crise sanitaire de Covid-19
- le démarrage de la programmation européenne 2021-2027

Rappelons que le montant de fonds européens 2014-2020 géré par la Région s'établit aujourd'hui à 1,05 milliard d'euros (dont 613M€ pour FEDER + FSE + IEJ). Pour les programmes 2021-2027, les enveloppes définitives ne sont pas encore notifiées, mais la maquette du FEDER + FSE + FTJ devrait s'établir à 597M€.

Concernant le programme 2014-2020, le CESER accueille positivement l'information que, à ce jour, la totalité des fonds sont programmés et que 80 % des fonds REACT-EU sont également déjà programmés. Cela préserve déjà la Région Normandie du dégageant d'office pour cette programmation. Mais l'enjeu des années 2022 et 2023 sera de certifier l'ensemble des projets pour viser la consommation complète des fonds européens.

La constitution des dossiers est d'une grande complexité et les délais entre le dépôt d'un dossier et le paiement extrêmement long. Le CESER insiste depuis plusieurs années sur la nécessité d'accompagner les bénéficiaires sur l'ensemble de la chaîne (montage des dossiers, présentation des projets, jusqu'à l'obtention des factures). Dans cette perspective, il a mené une réflexion sur les Fonds Européens Structurels et d'Investissement afin d'améliorer le fonctionnement global des FESI en renforçant l'efficacité de l'accompagnement aux porteurs de projet.⁵

⁵ CESER de Normandie, *Les fonds européens en Normandie : comment mieux accompagner les porteurs de projets ?*, juin 2020

Le CESER s'interroge et appelle la Région à la vigilance sur le nouveau programme opérationnel européen du Fonds de transition juste (FTJ). Ce fonds, d'un montant d'environ 100 M€, s'adresse aux entreprises localisées dans quelques intercommunalités de l'Eure et de la Seine-Maritime, au titre de l'accompagnement à la diversification économique liée à la décarbonation industrielle. Ce programme opérationnel demeure encore flou et extrêmement complexe pour les services de la Région. En outre, la subvention ne peut concerner que des surcoûts d'opération allant au-delà de la réglementation. Dans ces conditions, le nombre de projets potentiels dans les territoires désignés semble faible à ce jour. Il est donc indispensable que la commission européenne clarifie ces points au plus vite afin d'éviter tout dégageant d'office en 2025.

En outre, le CESER partage la préoccupation de la Région Normandie quant à l'absence de soutien financier, par l'Etat, aux autorités organisatrices de la mobilité régionale, dans un contexte de baisse notable des recettes tarifaires, engendrée par la crise sanitaire de la Covid-19. Un système d'avances remboursables a été mis en place, mais seulement pour les autorités organisatrices de la mobilité urbaine. Or le Premier ministre a récemment annoncé la mise en place d'un système similaire de compensation pour les Régions Normandie, Centre – Val de Loire et Ile-de-France. Pour les Régions Normandie et Centre-Val de Loire, ce système de compensation ne concernerait que la section de fonctionnement. Le CESER incite donc la Région Normandie à demander à l'Etat que ce système soit étendu à la section d'investissement, notamment pour la contribution de la Normandie au financement du saut-de-mouton de la LNPN. En effet, cette infrastructure est localisée en Ile-de-France, Région qui bénéficierait, elle, de compensations sur la section d'investissement.

Le CESER souligne également sa préoccupation sur la position de l'Etat vis-à-vis du financement de la recherche dans le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, encore non signé. L'Etat propose une enveloppe de 47 M€ alors que 250 M€ seraient nécessaires. De plus, la dissociation entre budget de fonctionnement et d'investissement dans le CPER apporterait plus de moyens d'action à la recherche. La Région Normandie étant déjà défavorisée en recherche publique, une évolution de la posture de l'Etat sur ce sujet semble indispensable.

En conclusion, le CESER invite la région à prendre en considération les observations formulées dans son présent avis.

Liste des sigles

ARE	Allocation de Retour à l'Emploi
BP	Budget Primitif
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CPRDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientations Professionnelles
CREFOP	Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DCRTP	Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DGF	Dotations Globales de Fonctionnement
DM	Décision Modificative
DRES	Dotations Régionales d'Équipement Scolaires
ENT	Environnement Numérique de Travail
EPL	Établissements Publics Locaux d'Enseignement
IDS	Institut de Développement Social
IFER	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR	Fond National de Garantie Individuelle des Ressources
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PIA	Programme Investissements d'Avenir
ROB	Rapport d'Orientations Budgétaires
SCORAN	Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique
SEINE	Système d'Enquêtes pour l'Insertion dans l'Emploi
SPRO	Service Public Régional de l'Orientation
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire
THD	Très Haut Débit
TICPE	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques

Annexe

Etat d'avancement de la programmation des fonds FEDER/FSE/IEJ 2014-2020

Montant total de la maquette (yc REACT EU) : 613M€

Axes ⁽¹⁾	Enveloppe (M€)	Taux de programmation	Taux de paiement
Calvados, Manche, Orne			
Axe 1 (FEDER)	72,6M€	111%	33,58%
Axe 2 (FEDER)	29,1M€	95,22%	30,77%
Axe 3 (FEDER)	77M€	96,85%	56,18%
Axe 4 (FSE)	38,3M€	113,79%	32,76%
Assistance technique FEDER-FSE	8M€	100%	FEDER : 25,48% FSE : 45,15%
Axe 7 (FSE)	1,7	37%	0%
REACT EU (FEDER)	92,3M€	78,34%	0%
Assistance technique REACT EU	1,8M€	100%	0%
Total	319,2M€	103,67%	40,03%
Eure, Seine-Maritime			
Axe 1 (FEDER)	116M€	110,20%	39,68%
Axe 2 (FEDER)	53,4M€	102,77%	22,72%
Axe 3 (FEDER)	11,3M€	54,38%	22,34%
Axe 4 (FEDER)	35,2M€	94,68%	41,06%
Axe 5 (FSE/IEJ)	24,3M€	67,37%	87,09%
Axe 6 (FSE)	41,4M€	114,96%	38,92%
Axe 9 (FSE)	2,6M€	112,39%	0%
Assistance technique	9,5M€	100%	FEDER : 26,61% FSE : 39,12%
Total	293,8M€	101,67%	38,11%

(1) **Calvados, Manche, Orne**

Axe 1 : Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional

Axe 2 : Développer l'offre numérique sur le territoire

Axe 3 : Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive

Axe 4 : Faire accéder à la formation des personnes dont l'accès à l'emploi est rendu difficile par un déficit de qualification professionnelle

Axe 7 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté

Eure, Seine-Maritime

Axe 1 : Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique

Axe 2 : Soutenir la transition énergétique haut-normande

Axe 3 : Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand

Axe 4 : Soutenir le développement des espaces urbains durables

Axe 5 : Former les jeunes haut-normands pour permettre leur insertion

Axe 6 : Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands

Axe 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté

Déclarations des groupes

Déclaration de M. Hugues SANSON

Au titre du groupe CGT de Normandie

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Sans vouloir enfoncer un clou déjà développé dans notre déclaration sur la décision modificative n° 1, nous remarquons qu'à nouveau l'avis du CESER note, dans l'objectif stratégique n°1, Mission n°1, combien la notion de besoin de lisibilité des dispositifs d'aides aux entreprises est une nécessité.

Nous ne pouvons qu'être satisfait de ce positionnement !

De même, le groupe CGT partage totalement le rappel du CESER, cité dans l'objectif 3, **sur « l'importance des moyens humains et de la présence humaine au sein des gares et des trains ».**

Il remet en perspective une précédente déclaration du CESER sur le projet d'avis sur le budget primitif 2021 qui disait **« le CESER considère que la lutte contre la fraude ne se limite pas aux gares, et ne doit pas s'accompagner d'un allègement de la présence humaine dans les trains, qui demeure essentielle tant pour la sécurité, l'information des voyageurs que la lutte contre la fraude en tant que telle. »**

En fait, ce rappel tombe à point nommé au moment même où la Direction de la SNCF veut supprimer les Contrôleurs sur les trains des lignes Rouen/Dieppe et Rouen/Le Havre et appliquer le dispositif « Accompagnement Non Systématique (ANS) », c'est-à-dire « sans Contrôleur », ni même aucune autre personne !

Cela, en dépit de l'opposition unanime et unitaire des élus et représentants des personnels de l'entreprise.

Si le projet mis en consultation est appliqué à la mi-décembre, comme il est prévu, il n'y aura plus d'agent à bord des trains Rouen/Dieppe et Rouen/Le Havre.

Par ailleurs, il faut rappeler que la Convention signée pour 10 ans en 2019 entre le Conseil Régional et la SNCF n'est pas très claire sur le sujet. Ainsi, elle ne systématise pas, dans les textes la présence humaine dans les trains.

Le Conseil Régional a donc toute possibilité d'user de son rôle d'Autorité Organisatrice de Transport à l'échelle régionale pour obliger la Direction SNCF à retirer ce mauvais projet !

Sur le volet formation professionnelle, nous constatons que le nouveau dispositif « Jeunes diplômés » se poursuit. Or, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, la DREETS de Normandie, note que le taux de chômage s'établit fin août au même niveau qu'avant la crise sanitaire, à savoir 7.8%, avec une baisse de 11% sur un an du chômage des jeunes.

L'Insee estime, en septembre 2021, que les difficultés de recrutement ne sont pas supérieures à celles connues avant la pandémie. Néanmoins, le dispositif « Jeunes diplômés » qui propose des stagiaires diplômés, indemnisés 650€ par mois, sur des postes qu'occuperaient logiquement des salariés en contrat durable, se poursuit.

La CGT dénonce l'hypocrisie de ce dispositif qui devra être évalué rapidement notamment en précisant le nombre de TPE et PME engagées, le nombre d'abandon de jeunes et le taux d'insertion durable dans l'emploi.

Comme le précise la Dares en septembre, le manque de formation n'est pas le seul frein à la tension sur le marché du travail.

De fait, la CGT soulève la problématique des conditions de travail et de rémunération depuis très longtemps.

Nous notons que 1,4M€ de crédits ont été perdus en 2021 pour les jeunes et les demandeurs d'emploi. Le groupe CGT demande à la Région que les besoins d'accompagnement de ces publics soient désormais recensés et évalués avec ces derniers.

La CGT réclame plus de souplesse pour les demandeurs d'emploi qui doivent pouvoir choisir librement leur avenir professionnel.

Ceci étant, l'augmentation des actions « Qualif individuel » est une opportunité pour ces destinataires des aides publiques à la condition que des considérations économiques ne cassent pas leurs aspirations.

Aussi, pourquoi rechercher d'autres financements comme ceux de Pôle Emploi ou du CPF pour financer ce dispositif ?

Pour sa part, le groupe CGT pense que le financement additionnel de 376M€, c'est à dire les 337M sur 4 ans du plan d'investissement dans les compétences régionalisé et les 39M du plan 1 jeune 1 solution pour 2021, peuvent couvrir l'ensemble des demandes en formation.

Enfin, nous partageons le point de vigilance contenu dans la conclusion de l'avis du CESER sur la mise en œuvre du Fonds de Transition Juste (FJT) financé par l'Europe. Au moment où il y a urgence, comme le rappelle avec force les conclusions du GIEC normand, à organiser la lutte contre le changement climatique en soutenant les régions les plus touchées par la transition écologique, l'Europe propose un plan de financement qui semble, sur le terrain, difficile à mettre en œuvre.

Il s'agit donc, au-delà des risques liés aux dégagements d'office, de ne pas renforcer et amplifier, par ce type d'exemple, des ressentiments à l'égard d'une Europe si souvent qualifiée de technocratique...

Et pour conclure, nous tenons à exprimer notre inquiétude sur le retard pris sur le CPER 2021/2027.

- Même si nous pouvons partager le fait que le différend majeur sur les propositions en matière de financement de l'enseignement supérieur engendre un bras de fer entre l'État et la Région.
- Même si ce contrat ne peut être considéré, comme il a été écrit quelque part, comme étant **« l'alpha et l'oméga du développement économique régional et que c'est un outil parmi d'autres »**.

Il n'en demeure pas moins que le CPER peut être considéré comme un catalyseur d'investissement dans la région et qu'il est sans nul doute nécessaire pour élever le niveau d'équipement des territoires, soutenir l'emploi et préparer l'avenir.

Nous voulions rappeler ce point qui nous apparaît complémentaire aux propos tenus dans l'avis du CESER qui sont axés principalement sur les conséquences en matière d'enseignement supérieur.

Cependant, même si le CPER contribuait à hauteur de 250 millions d'euros pour l'enseignement supérieur et la recherche, cela ne suffirait pas pour engager les travaux et les rénovations nécessaires pour permettre

des conditions de travail et d'étude convenables en toute sécurité alors que des présidents d'universités normandes annoncent qu'on « joue avec le feu ».

Notons qu'il était simple de trouver des financements pour détruire 60 hectares de forêt dans la zone d'activité du Madrillet.

Suite à la mobilisation de la CGT et d'associations environnementales, le président de la Métropole a justement suspendu l'abattage au nom du développement durable. Cependant les projets sur le campus voisin attendent toujours leurs réalisations.

Dans ce contexte, le groupe CGT dénonce les cadeaux qui ont déjà été faits, ou vont être faits, comme le président de Région l'a annoncé dans son programme de campagne, pour favoriser l'installation de boîtes privées d'enseignement supérieur au détriment des investissements à réaliser dans le public.

Le groupe CGT votera POUR l'avis du CESER

Déclaration de M. Philippe LEGRAIN

Au titre du groupe CFDT de Normandie

Cet exercice obligatoire des Orientations Budgétaires revêt cette année une saveur particulière. Il s'agit bien sûr du débat d'orientation sur les grands axes du budget de l'année prochaine 2022. Mais de plus cette année, nous sont présentées les Orientations Budgétaires sur l'ensemble du mandat de la nouvelle majorité issue des élections régionales de juin dernier. Et donc des orientations jusqu'en 2028, puisque le mandat régional est exceptionnellement long cette fois, presque 7 ans.

Ces orientations budgétaires du mandat se trouvent à la page 33 du document de la Région. Qu'est-ce qu'on y lit ? L'élément principal porte sur la volonté de la majorité d'investir beaucoup ! Et ceci tout en gardant un endettement supportable !

Déjà pour le mandat actuel l'objectif d'investissement était de 528 millions, un objectif très élevé mais réalisé. Pour le comparer aux autres Régions, si on divise ce montant par le nombre d'habitants, on voit (à la page 24 du document) que nous avons investi le double de la moyenne des Régions ces dernières années ! La Normandie a de très loin le taux d'investissement le plus élevé de toutes les Régions françaises. Mais sur les années du mandat précédent, ce chiffre était un peu gonflé pourrait-on dire. Je m'explique : une bonne part de ces investissements a consisté à l'achat de nouveaux trains. En 2020, ces achats ferroviaires représentent la moitié des investissements ! Mais ces achats étaient rendus possibles par le fait que l'État (via l'Agence de financement des infrastructures de transport de France, AFITF) nous a donné 750 millions pour acheter ces trains ! Donc le chiffre élevé d'investissement réalisé a été rendu possible par ce contexte assez particulier.

Pour le nouveau mandat 2021-2028, l'objectif d'investissement est encore plus élevé ! Passant de 528 millions par an à 600 millions. Il apparaît que ce niveau est possible, avec les incertitudes inhérentes à une prospective sur 7 exercices budgétaires. Mais rien n'est dit sur : à quoi va t on utiliser ces 600 millions d'investissements annuels ? Nous aurions aimé avoir un peu plus d'orientations politiques sur la stratégie d'investissement.

Pour quoi allons-nous investir 600 millions par an ? La Région ne va pas acheter encore de nouveaux trains ! Dans le cadre des compétences de la Région, la CFDT souhaite que les investissements soient orientés en priorité vers la lutte contre le réchauffement climatique et la réduction des émissions de Gaz à effet de serre des normands.

La lutte contre le changement climatique doit être une priorité budgétaire, et elle aurait mérité de figurer comme un objectif stratégique (OS), un objectif politique du budget au même titre que les 7 (!) autres OS.

Enfin nous souhaitons rappeler qu'il est anormal qu'il n'existe aucune transparence sur les organismes satellites de la Région, qui n'apparaissent dans aucun budget publié. Ces organismes satellites seraient au nombre de 18 et emploieraient 300 salariés. Et ce recensement n'est sans doute pas exhaustif ! Quelles sont leurs budgets ? Leurs ressources ? Mystère

La CFDT approuvera l'avis sur les Orientations Budgétaires.